

Circuit de signature – convention de stage

Formation initiale

Hors stage dans les
laboratoires UPVD

L'étudiant

Prend connaissance de la procédure à suivre sur la page d'accueil de Pstage et des documents nécessaires auprès de sa composante

Se connecte sur son ENT, clique sur l'onglet « Mon espace » puis « Mes conventions de stage »
Saisit sa convention en ligne

Imprime sa convention en 3 exemplaires

Signe et fait signer son établissement d'accueil

Transfère les 3 exemplaires signés à la composante

La composante
(scolarité ou secrétariat pédagogique)

Vérifie que les conventions sont conformes et que l'étudiant lui a transmis tous les documents nécessaires

Fait signer les 3 exemplaires à l'enseignant référent et au directeur de la composante

Conserve un exemplaire et remet les autres à l'étudiant

Demande la validation de la convention par mail à l'adresse stage.upvd@univ-perp.fr en indiquant le nom de l'étudiant et le n° de la convention

Le Service Insertion Professionnelle et Entrepreneuriat (SIPE)

Valide la convention de l'étudiant en ligne



Le stage peut être réalisé avant la validation tant que la convention est signée par les 3 parties.
Seule la création d'un avenant nécessite une validation urgente.